

A déposer lors de l'inscription à la piscine à partir : du 05 septembre 2024 - 9h PISCINE MUNICIPALE
Place Coubertin
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
03 80 43 60 41
piscine@chevigny-saint-sauveur.fr

## **AQUA-MULTI'FORM - SAISON 2024/2025 (extérieurs)**

## **DESCRIPTION et FONCTIONNEMENT**

L'Aqua Multi'Form est un programme innovant et exclusif annuel alliant plusieurs activités.

Aqua'dynamic, Aqua'training, (proposée sous forme d'ateliers et de circuits training) Aqua'zumba et Aqua'boxing (utilise les mouvements de boxe pour une activité très physique). Un créneau est proposé le mercredi de 9h15 à 10h00 et valable pour l'année scolaire 2024/2025. Début le Mercredi 11 septembre 2024 au 28 mai 2025. L'activité ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires. Les séances annulées pour problèmes techniques ou autres ne seront pas reportées et ne feront l'objet d'aucun remboursement

TARIFS (fixés par décision du maire N° Finances /2024-01-01 en date du 01-01-2024)

**Tarifs Extérieurs**: 240 €

## MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription ne sera validée que lorsque le dossier aura été rendu complet avec :

- feuille d'inscription lisiblement et entièrement remplie, justificatif de domicile de moins de 3 mois, certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aquagym (de moins de 3 mois), règlement par carte bancaire, chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

## TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE **ൂ**......partie à remettre à l'inscription...... Je soussigné Madame, Monsieur souhaite être ré-inscrit(e) à l'activité Aqua Multi'form dans le groupe du Mercredi de 9h15 à 10h Je reconnais être majeur et donne au responsable de l'activité l'autorisation de prendre toute décision qu'il jugera utile et autorise le médecin ou le chirurgien à intervenir s'il en juge la nécessité. Assurance : les participants doivent bien vérifier que leur assurance « Responsabilité Civile » couvre bien 1' (ou les) activité(s) choisie(s). La ville de Chevigny-Saint-Sauveur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de l'activité. Elle ne saurait être tenue pour responsable d'un accident survenu indépendamment de toute faute de sa part. Annulation : toute inscription est ferme et définitive. En cas d'absence prolongée pour longue maladie, infection grave ou accident et sur présentation d'un certificat médical (la date du certificat faisant foi), un remboursement, plafonné à l'équivalent d'un mois d'activité, pourrait être appliqué conformément à la délibération du conseil municipal. **AOUA-MULTI'FORM SAISON 2024/2025 (extérieurs)** PRENOM: NOM: N° DE TELEPHONE : DATE DE NAISSANCE : ADRESSE : MAIL (facultatif): N° de Sécurité Sociale : Cadre réservé à Mercredi matin : de 9h15 à 10h00 l'administration Signature: Date: ☐ Carte bleue ☐ Chèque ☐ Certificat médical